



Comment avoir l'aide juridictionnelle

Par **jjulien**, le **24/02/2015 à 22:42**

Bonjour,
Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide juridictionnelle gratuite? A qui faut-il s'adresser?

Par **Tisuisse**, le **27/09/2015 à 10:19**

Bonjour,

Il suffit simplement d'aller au greffe du tribunal et de retirer un dossier à remplir, c'est tout.

Par **Lag0**, le **27/09/2015 à 10:56**

Bonjour tisuisse,
Le dossier peut aussi être retiré à la mairie.
Le formulaire est même téléchargeable sur internet :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>